Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260211-11FEV2611-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	10

Vote
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 février à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 janvier 2026.

Présents : Mesdames STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, BAYON Typhaine, BRULÉ Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, VILLET Emilie,
Messieurs BEY Jean-Marie, COUEDIC Jérôme, DUPÉ Laurent, MILOUX François

Absents : Madame TASTARD OUTIN Christelle, Messieurs BOSCHET David, PUISSANT Gérard

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame VILLET Emilie

Invité : M. BIORET David, conseiller aux décideurs locaux

11FEV26_01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2025

Vu le procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2025 envoyé par courriel à l'ensemble des conseillers ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 11 février 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT BERTHEVAS

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance